

COMMUNE de CLEURIE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du
lundi 15 mars 2021 à 20h30

Date de la convocation	08 mars 2021
Date d'affichage de la convocation	09 mars 2021
Date d'affichage du procès-verbal	19 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, M. Patrick LAGARDE.

Présents :

M. LAGARDE Patrick, Mme CLAUDE Marie Helen, M. PERRY René, M. CURIEN JeanChristophe, M. MELINE Hubert, Mme VALENTIN Danièle, M. DIDIERLAURENT Fabrice, M. MATHIOT Christophe, Mme MASSON Eléonore, M. LORENZINI Jean-Claude, M. EVE Jonathan, Mme MOUGEL Laetitia, Mme DEMANGE Marie, Mme HATTON Martine.

Représentée : -

Excusée : Mme GUERITOT Eléonore

Absente : -

Secrétaire de séance :

M. EVE Jonathan a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT.

Assiste :

Mme Emmanuelle THIRIAT, Adjoint Administratif principal

En cette situation de crise sanitaire, le Maire propose le huis clos au Conseil municipal pour cette réunion. A la majorité des membres présents, le Conseil municipal décide le huis clos selon l'article L. 2121-18 du CGCT.

La séance est ouverte à 20h30.

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 08 février 2021 n'appelant ni remarque ni observation, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

02. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire rappelle l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

03. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Droit de Prémption Urbain :

Le Maire informe le Conseil municipal, en vertu de sa délégation (art. L. 2122-22 du C.G.C.T.) et en application de la délibération n° 019 du 26 mai 2020, que la commune n'a pas exercé son DPU sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- ⇒ Terrain bâti en parcelle cadastrée section A numéro 696, pour une surface de 4 060 m², situé route de Julienrupt (Vente FORGERON / PARTIGIANONI),
- ⇒ Terrain à bâtir en parcelle cadastrée section A numéro 1285, pour une surface de 1 047 m², situé Route de la Forge – lieudit la Basse Flaconnière (Vente ZACCHEO / DIDIER).

04. SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES. [010-2021]

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le Conseil municipal à se prononcer sur :

Les demandes d'adhésion au SMIC présentées par :

- ⇒ le Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes),
- ⇒ le Syndicat de la station d'épuration du Thillot (canton du Thillot).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- se prononce POUR l'adhésion des collectivités précitées.

05. SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES : DEMANDES D'ADHESIONS COMPETENCES « REHABILITATION » ET « ENTRETIEN ». [011-2021]

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. le Président du *Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges*, invitant la commune à se prononcer sur :

- ⇒ La demande d'adhésion à la compétence à la carte n° 1 « Réhabilitation » de 10 collectivités : Communauté de communes Mirecourt Dompain, Plombières les Bains, Saint Menges, Vagney, Xonrupt Longemer, La Forge, Le Valtin, Saint Julien, Lerrain et Rehaupal.
- ⇒ La demande d'adhésion à la compétence à la carte n° 2 « Entretien » de 8 collectivités : Plombières les Bains, Rehaupal, SIA La Bresse – Cornimont, Vagney, Xonrupt Longemer, Rupt sur Moselle, Le Valtin et Lerrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE les demandes d'adhésions à la compétence à la carte n° 1 « Réhabilitation » et à la compétence à la carte n° 2 « Entretien » pour les collectivités précitées.

06. ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2021 EN FORET COMMUNALE. [012-2021]

Le Maire donne la parole à M. CURIEN Jean-Christophe, adjoint délégué à la forêt, qui rappelle ce qui a été réalisé en exploitation de scolytes les années dernières :

- ⇒ 2018 : 686 m³
- ⇒ 2019 : 2883 m³

⇒ 2020 ≈ 900 m³ (exploitation non terminée, volume évolutif).

M. CURIEN annonce la proposition de coupes à l'état d'assiette pour 2021 présentée par l'ONF, à savoir les parcelles 15 et 17, et précise que la coupe des parcelles 24, 25 et 27 est reportée sur 2022 par l'ONF.

- Vu le Code Forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, D214-21-1, L211-1, L212-1 à L212-4, R213-23, L214-3, L214-5 à L214-8, D214-22, D214-23, L214-9 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8 ;
- Vu le Code de L'Environnement et en particulier les articles L362-1 et suivants ;
- Vu les articles 15 à 23 de la Charte de la Forêt Communale ;
- Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;
- Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;
- Considérant la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette pour 2021, présentée par l'Office National des Forêts, Agence Territoriale Vosges-Montagne ;

Monsieur le Maire reprend la parole et invite le Conseil municipal à délibérer sur l'approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2021 et sur leur désignation au titre de cet exercice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R 213-23 du Code Forestier, DEMANDE à l'Office National des Forêts, d'asseoir les coupes de l'exercice 2021 récapitulées dans le tableau annexé à cette délibération (parcelles 15 et 17) ;
- DEMANDE à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

07. PROGRAMME D' ACTIONS PROPOSE PAR L'ONF EN FORET COMMUNALE POUR 2021. [013-2021]

L'adjoint délégué à la forêt, M. Jean-Christophe CURIEN, présente au Conseil municipal le programme proposé par l'Office National des Forêts pour les travaux 2021, à savoir :

- ✦ Travaux sylvicoles (suite scolytes) :
 - Dégagement manuel des régénérations naturelles : ○ Localisation 4 et 8 ○ Limitation envahissement fougère. pour un montant estimé à 650,00 € HT.
- ✦ Travaux d'infrastructure :
 - Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau 3 / 4 passages dans l'année pour un montant estimé à 1 090,00 € HT.
- ✦ Travaux d'infrastructure :
 - Réseau de desserte : entretien des lisières (enlèvement chablis ou cubes dangereux) ○ Localisation : le réseau communal pour un montant estimé à 560,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable pour :
Travaux sylvicoles :

Dégagement manuel des régénérations naturelles

: o Localisation 4 et 8 o Limitation envahissement
fougère.

Travaux d'infrastructure :

o Réseau de desserte : entretien des lisières (1 km) o Localisation : le réseau
communal pour un montant total estimé à 1 210,00 € HT.

• RETIRE :

Travaux d'infrastructure :

o Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau

Le Maire ajoute que ces travaux seront effectués par les employés communaux.

- DEMANDE à l'ONF de présenter un devis pour l'ensemble des travaux retenus ;
- DONNE délégation à Jean-Christophe CURIEN, Adjoint délégué pour la signature du devis et de la convention relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget.

08. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT : CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DES VOSGES. [014-2021]

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 88 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- ⇒ d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- ⇒ d'une équipe d'experts ;
- ⇒ d'un accompagnement individualisé et personnalisé.

dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal, du projet de convention du CDG88.

Il précise que la commune de Cleurie sera redevable d'une cotisation annuelle de 50,00 € au CDG des Vosges pour la gestion de ce dispositif (tarif établi en fonction de l'effectif de la collectivité).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Article 2 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

➔ ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

09. SIVUIS : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR 2021. [015-2021]

Le Maire rappelle que le Comité Syndical du SIVUIS du secteur de Remiremont a décidé de fiscaliser les contributions des communes membres, ce qui revient à lever les taxes directes locales en remplacement de la contribution des communes associées.

La Commune dispose de 40 jours à compter de la notification de cette délibération pour s'opposer à la fiscalisation de sa contribution.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'OPPOSE à la fiscalisation,
- DIT que la participation financière de la commune d'un montant de 2 161,74 € sera prise sur le budget communal 2021.

10. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Enfance Jeunesse Sport Vie Associative

Mme Marie Helen CLAUDE donne lecture du compte rendu de la commission de la rencontre avec les assistants maternels qui s'est réunie le 16 février 2021 (sans la présence des membres pour raisons sanitaires), dont les points suivants ont été abordés :

1. Présentation des Assistants maternels ;
2. Informations sur la CCHV et le RAM [Relais Assistants Maternels] ;
3. Temps d'échanges sur l'avenir.

Le compte rendu sera diffusé au Conseil municipal.

Commission Fleurissement

M. René PERRY rappelle à l'assemblée que la réunion prévue le 23 février 2021 n'a pu avoir lieu en présentiel pour raisons sanitaires, et qu'une autre réunion en extérieur s'est tenue le samedi 06 mars 2021 avec quelques membres. Il résume cette rencontre qui a porté sur les points suivants :

1. Les décorations de Noël :
 - Projet d'illumination du faitage du bâtiment technique et de l'érable sur le talus (coût du matériel : 573 € HT).
 - Revoir l'éclairage du sapin en bois.
2. Action nettoyage du printemps :
 - Les inscriptions ont été ouvertes pour tous du 04 au 10 mars sur www.vosges.fr

- L'école La Serpentine participe à ce chantier de nettoyage en avril, sur la proposition de Mme Marie Helen CLAUDE
 - Une journée mondiale du nettoyage est prévue en septembre 2021 mais la date n'est pas encore connue.
3. Les potagers partagés :
- Concours lancé par l'association géromoise des incroyables potagers : à étudier.
4. Le Fleurissement :
- Le thème du fleurissement 2021 va s'organiser autour des formes géométriques.
 - Une restructuration des massifs devra être engagée.
 - Question de M. LORENZINI : Peut-on prévoir un nouvel outillage pour les employés techniques ? M. PERRY répond qu'il établit une liste des besoins.

Le compte rendu sera diffusé au Conseil municipal.

11. LE POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Le Maire commente le dernier compte rendu de la CCHV du 24 février 2021, qui a été diffusé à l'assemblée (Celui-ci portait essentiellement sur le débat d'orientation budgétaire).

12. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La mairie a reçu un faire-part de naissance de la petite Agathe ROGERAT, dont les parents sont domiciliés Route du Pré Claudiné.
- Réception d'un courrier de la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale des Vosges : Suite à la visite en mairie le 18 janvier 2021 de l'inspectrice de l'IEN, le Directeur académique informe la municipalité qu'il a décidé de reporter d'un an le retrait d'emploi envisagé au sein de l'école de Cleurie ➔ pas de suppression de classe pour la rentrée 2021/2022.
- M. Jean-Claude LORENZINI demande la cause de la fuite d'eau du 09 mars ? le Maire répond qu'une barre a cédé.
- M. Fabrice DIDIERLAURENT signale que la route des Xattys nécessite une réhausse des accotements.
- M. Jean-Christophe CURIEN demande si nous avons un retour du volume récupéré des emballages plastiques ménagers. Le Maire répond que pas encore, le bilan se fera d'ici quelques mois.
- Cérémonie des remises de médailles du travail et de départ en retraite de M. GEGOUT le dimanche 11 avril 2021.

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 21h50 mn.

Le Maire,
Patrick LAGARDE

Le secrétaire de séance,
Jonathan EVE